L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

JEUDI MATIN, 15 MARS, 1832.

GOUVERNEUR,
J. B. DAWSON.

MAIRE
Col. PEIRE.

RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 15 mars.

Les malles du Nord sont arrivées hier soir vers 8 heures. Nous n'avons pu obtenir qu'une douzaine de journaux, sur au moins une centaine que nous devons avoir à la poste. A en juger par ceux que nous parcourons, il est à croire que nous n'aurons aucunes nouvelles. Nos dates de New-York sont du 27 février, de Baltimore du 1er. mars, et de Charleston du 6. Il est arrivé à Philadelphie un navire de Lisbonne, d'où il est parti le 15 janvier, qui annonce que don Miguel avait 80,000 hommes sous les armes, et continuait à prendre des mesures de défense contre l'expédition de don Pédro.

Montjoie et St.-Denis! Victoire! Son Honneur a réfléchi; son Honneur n'a pas *jeté par terre* la résolution du Conseil; ou si son Honneur l'a jetée, son Honneur l'a ramassée pour la signer et approuver en toutes lettres. Victoire! et pourtant nous sommes sûrs, et d'autres encore, que le maire avait dit: Je ne la sanctionnerai pas. Et pourtant il l'a sanctionnée! Voyez ce que c'est que la force de la logique sur un esprit non prévenu!.... ou sur un esprit prévenu de l'approche des élections! Mais, n'importe; ce qui est bien est bien et mérite toute louange; nous la donnons de bien bon cœur à cette sanction du maire, non par la raison qui, peut-être, l'a décidé; mais par les motifs que nous avons exposés précédemment. Vive l'indépendance de caractère! Mais puisse cette preuve que M. Prieur vient d'en donner ne pas le brouiller avec le parti à la suite ou à la tête duquel il marchait depuis quelque temps! Puisse ce trait de courage ne pas faire froncer les sourcils à messieurs de Ste.-Marie *quand même!* Le pas était glissant, il faut en convenir; et point de détour possible! On s'est hasardé; voyons si l'on touchera le but. Bonne chance.

Encore un mot sur le message d'hier au Conseil; et, après ce premier paragraphe tout louangeux, nous sommes vraiment fâchés que ce mot soit une critique. Mais qu'y faire? Nous avions soumis à la Corporation une réclamation de *trois-cent soixante-quinze* piastres, pour un surcroît de travail à la suite de l'impression du DIGESTE des ORDONNANCES, dont nous avions l'entreprise; et cette réclamation, visée par le secrétaire du Conseil, qui a corrigé les épreuves de l'ouvrage ci-dessus, et approuvé par deux de nos confrères experts en pareille matière, avait été admise par la majorité du Conseil dans une séance précédente; et une résolution, à laquelle il ne fallait plus que la sanction du maire, avait autorisé le trésorier à nous solder le montant de notre mémoire. Mais, comme bien vous voyez, c'était le point essentiel qui manquait à cette résolution; c'était le *hic*; car pendant qu'elle était sur le bureau de son Honneur, nous avons eu le mal-voir d'écrire contre lui! Ah, oui! se dit-il, à part soi, vous ne voulez pas de moi; ni moi de vous: VETO me vengera; à moi VETO!—Et le fidèle veto s'en vint presque de lui-même se placer au bas de la résolution, qu'il raccompagnait hier soir au Conseil, dans le message. Voyez ce que l'on gagne à faire de l'indépendance: de l'eau claire. Mais, ar Saint-George, est-ce bien, M. le maire, de refuser aux gens un salaire si dollement gagné, par la seule raison qu'ils ne pensent pas comme vous? Dites vous-même. Et puis, voyez-vous, ce n'est pas agir conformément à vos principes d'économie; car nous ne nous tiendrons pas pour battus, nous sommes un peu comme le meunier Sans-Souci: *Il y a des juges à Berlin*; et ici aussi, grâce à Dieu! et, morbleu nous plaiderons; et, la cour aidant, vous paierez le mémoire et les frais. Alors qu'aurez-vous gagné à cette colère? Elle nous aura fait rire, et elle aura été tout aux dépens de la caisse de la Corporation. Alors comment pourrez-vous remercier les illustres DRIGGS, TOBY, HYDE, LALLANDE et EMERSON, d'avoir si bien secondé hier votre noble indignation? Ils seront malades d'une opposition rentrée, par arrêt du tribunal. En attendant, au revoir.

Mais, tout de même, nous sommes d'une joie délirante: la barraque puante sera démolie, et l'on bâtira un peu plus humainement une autre prison et dans l'endroit choisi par le comité du Conseil! Victoire! Montjoie et St.-Denis!

(COMMUNIQUÉ.)

M. L'ÉDITEUR.—Ayant assisté quelques instans à la séance d'hier soir du Conseil de Ville, et positivement au moment où M. LALANDE répliquait à quelques argumens d'un de ses collègues; je n'ai pu qu'être étonné de la manière facile avec laquelle cet alderman s'exprime; expressions recherchées, rares mêmes; réflexions profondes, sensées; phrases parfaitement tournées; je n'ai pu m'empêcher d'exprimer ma satisfaction. Vraiment, c'est un jeune homme qui promet: et pour peu qu'il aille au collège huit ou dix ans encore, il fera un sujet accompli. ALL EAR.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

DE LA COLONISATION D'ALGER.

Alger ne doit point être une colonie indépendante de la France; elle doit faire partie de la grande unité nationale, comme la Corse; ce n'est point à dire pour cela qu'il faille imposer, à ce pays, sur-le-champ, nos mœurs, nos lois, nos formes de gouvernement; mais seulement que la tendance des actes gouvernementaux doit avoir pour but, *l'assimilation progressive d'Alger à la France.*

Cette question en comprend trois principales:
1° La question militaire et de conservation;
2° De colonisation et d'exploitation industrielle;
3° D'éducation ou d'assimilation morale.

La 1re, dans l'ordre d'importance est la question militaire.

La côte d'Alger occupe un espace de 70 myriamètres, sur lequel se trouvent cinq ports principaux: un au centre, Alger; deux à droite, Oran et Arzéo; deux à gauche, Bougie et Bone.

Oran et Alger peuvent contenir de gros bâtimens de guerre, les autres des corvettes et des bâtimens à vapeur. Sur la côte française dix ports environ, de Port-Vendre à Antibes répondent à ceux de la côte d'Afrique, et par conséquent la correspondance peut s'établir sur plusieurs lignes transversales aboutissant à des abris sûrs sans compter les abris intermédiaires, en Corse, etc; ces lignes de correspondance étant exploitées par des bâtimens à vapeur armés de nouveaux obusiers de 80 (système Paixhans,) la crainte qu'ils inspireront aux autres bâtimens de guerre ennemis, les rendra bientôt maîtres de cette mer où les calmes sont si fréquens et où d'ailleurs les Anglais, qui seuls sont à considérer, n'ont qu'une seule ligne longitudinale de Gibraltar à Corfou.

Passons à l'occupation: la première opération à faire pour conserver la colonie est de réduire Constantine; le général Clauzel l'avait reconnu et en avait assuré le moyen; son projet a échoué; maintenant, c'est l'affaire d'une expédition; nous en avons parlé dans notre premier article.

Cette expédition frappera de terreur nos ennemis et assurera notre gauche; dès-lors il n'y aura plus qu'à occuper les cinq ports que nous avons indiqués; cette occupation est facile, elle doit se borner à la mise en état de défense d'une citadelle qui domine la ville et d'un fort qui domine le port; tout cela existe déjà à Alger, Oran et Bone et ne demande que des perfectionnemens.

Quant à la question de colonisation, il serait peut-être nécessaire d'examiner d'abord si les centres d'occupation deviendront aussi les centres de colonisation; mais l'opération étant la même pour tous, nous ne nous occuperons que d'Alger.

Le principe de l'opération indiquée par le général Clauzel étant adopté, quatre lignes d'exploitation se présentent à partir d'Alger; trois longitudinales, la route d'Alger à Blida, et les deux rivières, et une transversale, le canal qui les unit.

L'occupation de cet échiquier doit être à la fois militaire et agricole, et pour remplir cette double condition, nous proposons une organisation semblable aux régimens Grenzs ou frontières de la Hongrie militaire, cette organisation est d'origine progressive, et est née de la nécessité de repousser les incursions des Turcs; la colonie d'Alger étant dans une situation identique, doit donc imiter ces institutions, et non les colonies militaires russes qui sont de création absolue et d'initiative.

Ce système est très-simple; un village représente une compagnie, plusieurs villages un bataillon ou district, la réunion de plusieurs bataillons un régiment ou province; un certain nombre d'arpens dans la circonscription du sol est représenté dans le rang par un homme armé; on voit que ce système ressemble beaucoup à notre garde nationale.

L'institution de ces communes industrielles doit être ... résultant de la double nécessité de la défense et de l'exploitation; les mêmes considérations doivent diriger leur remplacement.

La carte du territoire d'Alger, dressée par le dépôt, indique cet établissement, soit qu'on le recule de prime abord jusqu'à Blida, pour rendre le champ de l'exploitation plus étendu, en le prenant en arrière de cette ligne, soit qu'on l'établisse à 20 kil. en-deçà, de manière à être couvert par le marais de Boufarik et de la ferme du bey d'Oran, et à conduire progressivement l'exploitation jusqu'à Blida, à mesure qu'elle sera assurée en arrière; de ces deux partis, le premier est le plus large, le second est le plus sûr et le moins dispendieux; et il offre l'avantage d'entourer plus tôt Alger d'une population européenne.

Ces communes distantes l'une de l'autre de 2 kil. au plus, et d'un au moins, peuvent contenir environ deux cents maisons, avec les bâtimens d'exploitation nécessaire. Elles seront entourées d'un fossé et d'ouvrages de palissades, et communiqueront entre elles par des blockhaus gardés alternativement par chaque commune voisine, ainsi que chez les Grecs; deux cents familles peuvent fournir environ quatre cents travailleurs, et cent cinquante soldats donnant un jour sur cinq à la défense commune.

Les nouveaux régimens de cavalerie créés pour Oran et Alger compléteront cette défense, si on les établit sur la ligne avec deux escadrons au centre et un à chaque aile, entretenant une chaîne de poste pour la surveillance active de toute la ligne.

De cette manière la défense sera complète; elle aura sa droite et sa gauche appuyées à deux rivières, son front protégé par des marais ou un canal, un système d'ouvrages pour le couvrir, et une chaîne pour les communications. Quant au système d'exploitation industrielle, deux moyens se présentent: 1°. Exploitation générale ou en grand, par l'association des travaux; 2°. Exploitation partielle ou individuelle à la volonté des colons. Nous croyons que le premier moyen est incontestablement préférable, et nous montrerons plus tard comment nous l'entendons, car l'exposition de ce système exige à elle seule un long développement.

L'excellente notice de M. Caze indique les élémens de richesse que renferme cette exploitation; nous y renvoyons nos lecteurs.

Ils y verront que déjà M. de Fougeroux, inspecteur général des finances, a introduit avec succès dans son établissement de Staoueli la culture du coton, de l'indigo et de la garance; que l'olivier, le mûrier, le jujubier, le figuier, le pistachier, le grenadier, le palmier-dattier sont acclimatés dans toute la régence; que de nombreux essais ont prouvé que la canne à sucre, le bananier y réussissent, et qu'on peut y introduire le cactus opuntia, sur lequel vit la cochenille, et qui déjà est cultivé en Espagne. Tous les animaux domestiques d'Europe y vivent; la race ovine y est très belle, et le chameau y remplace toutes nos bêtes de somme. La terre végétale y est partout excellente, à tel point que pour défricher des terres incultes depuis des siècles, il suffit de bruler les herbages et les broussailles qui les couvrent, et de leur donner une première façon.

Pour prouver à quelle grandeur d'espérance ont peut élever ces résultats, il suffit de faire connaître l'état de ce que la France tire annuellement de l'étranger. (Tableau du commerce d'importation et d'exportation dressé par l'Administration des Douanes.)

Soie,	34,000,000	kil., coûtent	40,000,000 f.
Cire,	400,000	" "	1,000,000
Oranges, citrons,	5,000,000	" "	3,000,000
Sucre,	11,000,000	" "	6,000,000
Tabac,	5,500,000	" "	3,000,000
Huile d'olive,	30,000,000	" "	23,000,000
Riz,	8,000,000	" "	4,000,000
Chanvre,	4,500,000	" "	3,000,000
Lin,	1,200,000	" "	1,500,000
Coton,	34,000,000	" "	55,000,000
Indigo,	1,200,000	" "	24,000,000
		TOTAL......	165,500,000 f.

Que l'on considère seulement ce que peut rapporter la culture du coton arrivant d'Alger à Toulon, à 80 lieues marines, sans payer de droits tandis, que l'Angleterre est obligée de tirer ses cotons ou d'Alexandrie, à 800 lieues marines, et avec d'énormes droits, ou de l'Amérique et de l'Inde, à des milliers de lieues! Il en est de même de l'indigo; ces deux cultures, à elles seules, peuvent élever le commerce de la France au-dessus du commerce anglais.

Nous avons esquissé toutes ces questions à grands traits; il nous suffisait d'en montrer la solution possible. Quand à la dépense, elle est peu considérable; un capital de 200,000 fr. par commune industrielle, c'est-à-dire 2 ou 3 millions, et le travail de nos soldats, que la maladie du pays gagne à ne rien faire, suffiraient; et qu'est-ce qu'un pareil sacrifice auprès de tels résultats? Quant au personnel, il est assuré: de tous côtés des demandes ont été adressées au général Clauzel, du midi de la France, de Malte, des îles Baléares et d'Italie; d'ailleurs, si le gouvernement voulait abandonner son action aux capitalistes, des compagnies ne manqueraient pas en France, surtout en Angleterre. Mais nous ne croyons pas que ces moyens puissent être mis en concurrence avec ceux que nous proposons.

LA RENTE DE L'ACADÉMIE.

D'abord, je vous jure ma parole d'honneur qu'il y a une Académie: il y a bien un conservateur des médailles et une chambre des pairs. Quelle identité mortuaire entre l'Institut et le Luxembourg! Aux deux bouts de la même rue, le Luxembourg, vieux fourneau où se forgent les liens qui entravent la démocratie; l'Institut où siègent les législateurs fossiles de la langue, les faiseurs de lois aristocrates pour le peuple novateur des mots: la rue de Seine finit comme elle commence, par des catacombes. Un académicien vif dirait qu'elle conduit de Charybde à Scylla.

Abolissez-moi la guillotine et les galères; condamnez-moi un marchand de peaux de lapin qui fait faillite à deux années de pair de France, un assassin au Luxembourg à perpétuité: ce sera toujours la peine de mort. Vous aurez peut-être une fournée enfin, si toutefois le supplice n'épouvante pas trop ceux qui ont envie d'un crime! Mais il ne s'agit pas ici de la chambre des pairs, mais bien de l'Académie.

Or, l'Académie perpétuelle fait tout ce qu'elle peut pour se perpétuer: Odry a reçu une lettre d'invitation et l'a renvoyée; Mrs. Ancelot et Cousin ont été admis à sa place. Tous les ans il meurt un des immortels! Il meurt tout de bon, en chair et en os; un mort qui a l'eau bénie et l'oraison funèbre; un mort à succession; un mort, comme dit le code, qui saisit le vif; comme qui dirait: M. Parceval l'épique qui saisira M. Ancelot.

C'est pourtant vrai que M. Ancelot et les autres ambitions littéraires de l'époque doivent désirer la mort d'un académicien autant qu'un médecin veut un malade, autant qu'un prêtre catholique a faim d'un enterrement, autant qu'un dauphin attend la mort d'un roi légitime. Asseyez-vous, la place est encore toute chaude. Puis, lorsque vous avez dit: "Le mort fut un grand homme; je suis indigne de le remplacer, c'est pourquoi j'ai son fauteuil," alors toute l'Académie au complet se rendort heureuse et tranquille, et dans cet état de sécurité béate d'un débiteur qui a payé sa dette et qui tient la quittance du créancier. Ce créancier, c'est la mort qui fait payer une rente viagère aux immortels. Elle emporte un immortel tous les ans, pour laisser vivre les autres. Elle emporte le plus gros, le plus gras: c'est comme l'aigle avec les moutons. Oh! quand vient le terme du paiement, il faut voir l'Académie se réveiller, se frotter les yeux, se désoler, s'épouvanter, tirer au sort à qui paiera. Chacun se tâte le pouls, se consulte, se demande son âge: "Je suis vieux, mais mon voisin l'est davantage; je parais blanc, mais je suis encore vert."

Ils se renvoient la mort les uns aux autres; la mort qui se dandine, qui oscille, qui va d'une raquette à l'autre comme un volant. Quand elle s'est arrêtée et posée sur un, quand elle a choisi et jeté le mouchoir; quand la mort a pris son élu et donné le *pour acquit* au secrétaire, alors l'Académie recrute un immortel de bonne volonté, elle lui souhaite le bonjour, elle l'embrasse: *dignus est intrare*; puis chacun en sûreté pour le reste de l'année, se remet à ronfler jusqu'au renouvellement du terme. Amen! *(Figaro.)*

LES AMIS À PERPÉTUITÉ.

L'article 20 porte qu'il y aura paix et amitié à perpétuité entre la France, l'Autriche, le royaume uni de la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. *Traité signé le 15 novembre 1831.*

Cinq amis, après d'éternelles disputes pour des femmes, du Champagne et des opinions politiques, avaient juré de s'entendre parfaitement sur toutes les questions de la vie. Surtout le premier renonçait à parler de ses bonnes fortunes; le second de sa bravoure; le troisième de ses succès littéraires; le quatrième de son adresse sur le billard et à la carambole; le cinquième sur ses opinions carlistes.

Ils allèrent déjeûner chez Véfour. La conversation roula d'abord sur rien du tout, et chacun fut d'accord. Cependant, au moment où le chevreuil s'encadra sur la nappe, entre une bordure de Grenache et de Paillet, un convive dit:

—"Voilà un beau quart de chevreuil."

En apparence, cela ne ressemblait ni à de la politique, ni à de la gasconnade en amour et au jeu, ni à une vanterie littéraire. Il continua.

"J'étais à Fontainebleau à faire mon droit; lorsque l'ennui me poussa dans la forêt. J'avais un fusil. Voir un chevreuil, le mirer, le tuer, fut le ... grand ... le garde-champêtre m'apprécia et me conduisit dans sa cabane. Ce garde-champêtre avait une femme (Ici les convives pâlirent;) cette femme était charmante.

—Vous manquez à vos promesses, monsieur; parlez du chevreuil.

—Je parlerai de la femme si cela me plaît.

—Cela ne nous plaît pas.

—Menteur.

—Grossière.

—Recevez!"

Et ils jetèrent sur l'homme à bonnes fortunes quatre verres de vins de différentes qualités. En réparation de ce bishop d'affront, il prit heure et jour pour se battre à l'épée. Ils ne se dirent pas moins amis, et allèrent prendre du café à la Régence; ils avaient signé le traité de paix à perpétuité.

Brouillés au déjeûner, il n'y parut pas au café: le rhum fut trouvé délicieux. Et comme ils s'étaient défendu toute discussion politique, les journaux leur parurent insignifians. Guéraux les Français de la bile, et la presse est anéantie.

"Si nous allions prendre l'air au billard?

—Qui empêche?

—Montons!"

Ils montèrent. Un coup se discutait; il s'agissait d'apprécier une bille faite au doublé par le contre-coup, que d'autres prétendaient avoir été faite au même. Le coup ayant eu lieu, ils auraient pu discuter jusqu'à l'éternité sans s'accorder. Un indifférent, à qui l'on avait demandé pardon, avait déjà reçu un si violent coup de queue dans le visage, que son œil avait débloqué. Il n'y a pas d'offense.

"Messieurs, s'écrie alors un des cinq amis à perpétuité, on peut vous juger: la position antérieure des billes expliquera le résultat du coup. Permettez."

Et il saisit une queue à effet, et avec une adresse et une logique de poignet irrécusables, il démontra aussi clairement que l'eût exprimé Mingaud, que la bille était bonne, qu'elle avait été faite au doublé. Les joueurs l'applaudirent. Au même instant il reçut un soufflet.

"Vous avez promis, Monsieur, que tant que vous scriez avec nous il ne serait pas question de jeu.

—C'est faux. Il faut s'entendre.

—C'est vrai!

—Vous m'en ferez raison au sabre demain matin."

On promit de lui en faire raison. Et de deux! un à l'épée, l'autre au sabre.

Ils allèrent se promener sur les quais. L'air raréfia leur colère; et, sauf deux duels en perspective, tout en eux était bonne amitié.

"Ah! çà! que ce soit fini, dit un troisième. Voilà qui prouve que des Français ont toujours tort d'être devants.

—Qui est-ce qui prouve cela, que je l'admire?

—Regardez cette crevasse faite par un boulet dans une colonne de l'Institut. Je suis sûr que tout bon Français serait jaloux d'y jeter une poignée de plâtre."

Il reçut un coup de poing entre les deux épaules.

—Vous parlez comme un carliste.

—Vous agissez comme un rustre. Votre heure, vos armes, monsieur? La mienne, six heures; mes armes, le pistolet.

—Accepté."

Les deux amis à perpétuité qui n'avaient encore rien gâté par une déviation à leur engagement, se prirent sous le bras et continuèrent le Pont-des-Arts jusque devant l'Institut.

Arrivés là, l'un dit à l'autre avec bienveillance: "Convenez que les lettres consolent, que les lettres seules sont bienveillantes. Jamais des académiciens ne se seraient emparés du Louvre; jamais M. Quatremère de Quincy n'eût tiré un biscayen sur l'Institut.

—Vous parlez des lettres; mais la gloire militaire, monsieur, vaut bien quelque chose.

—Elle tue.

—Et vous ennuyez. Parce que vous êtes académicien en herbe....

—Parce que vous êtes un héros en pépinière....

—Pédant!

—Atarne!

—Vadius!

—Tutala!

—Finissons-en! et entre hommes d'honneur, voyons si la carabine nous mettra d'accord.

—J'y consens."

Dans le lendemain, les cinq amis à perpétuité se rendirent à Vincennes, et dans le bois, entre St-Mandé et Charenton, ils vidèrent leurs différends.

Un eut le bras percé d'un coup d'épée; le second eut le crâne fendu par un coup de sabre; le troisième eut le larynx ouvert d'une balle; le quatrième et le cinquième, qui tirèrent en même temps la carabine, s'emportèrent l'un le nez, l'autre une oreille.

La veille ils avaient signé le traité de paix à perpétuité. *(Figaro.)*

CANDIDATS COMME ALDERMEN.

1er. District:
M. MORGAN.

2ème. District:
FELIX LABATUT.

3ème. District:
DR. THOMAS.

4ème. District:
ANTONIO DUCROS, E. A. CANON.

5ème. District:
A. SUARES, JOHN CUBERTSON, ML. ANDRY.

6ème. District:
J. S. PETERS.

7ème. District:
J. M. BACH, L. A. NADAUD.

8ème. District:
E. BLANC, J. M. RABASSA.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Barque Wm Booth, Linchberg, Liverpool, Curell, Kibhaw & co; Goël. Mobile, Toulmin, Mobile, T Toby; Goël. Avis, Athearn, Mobile, Nicolet & co

ARRIVÉS.

Navire anglais Crown, Smith, de Whitley lest.

Bateau à vapeur Feliciana, Barret, des Natchitoches, avec du coton.

Bateau à vapeur Waverly, Scott, de Lafourche, avec sucre et melasses.

THEATRE D'ORLEANS,

JEUDI, 15 MARS.

LES MEMOIRES D'UN COLONEL DE HUSSARDS,

Vaudeville en un acte, de Scribe et Mélesville. Précédé de

Les Deux Précepteurs,

ou ASINUS ASINUM FRICAT,

Vaudeville en un acte, de Scribe. Le spectacle commencera par

Frontin mari-garçon,

Comédie-Vaudeville en un acte, de Scribe et Mélesville.

SALLE DE BAL.

Encoignure d'Orléans et Bourbon.

BAL DE LA SAINT JOSEPH.

Lundi, 19 mars 1832.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée. Les Cavaliers, $1.

SI M GILBERT WAME est en cette ville, il est prié de passer au magasin No. 82, rue Toulouse, où on a quelque chose à lui communiquer. 15 mars

Bureau de la Banque des Etats Unis,
Nlle.-Orléans, 5 mars 1832.

ON a besoin d'un aide pour le commis d'escompte, dont le salaire sera de $1200 par an; l'élection aura lieu vendredi prochain, et les candidats devront faire leur demande aujourd'hui, à

15 mars S. JAUDON, caissier.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1832.

LA Banque de la Cité commencera à faire des affaires le lundi, 19 du courant, et la Direction s'assemblera les mercredis et samedis, pour s'occuper des escomptes. Par ordre de la Direction.

15 mars R. CLAGUE, Caissier.

MAGASIN A BON MARCHÉ.

LE soussigné offre à vendre aux dames de la ville et aux habitants, un bel assortiment de mousseline imprimée; do. blanche pour blouse; do. en 1re. qualité pour moustiquaire; do. à raies en couleurs; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c. pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffe nouvelles pour le printems, pour pantalons et pour gilets, &c. &c.

A. G. L. Y.
15 mars rue Conti, No. 30.

EXCELLENT vin de Bordeaux, du cru de Montferrand (Médoc,) des années 1827 et 1829, reçu par le brick Authentic, à vendre par

14 mars 4. 1m J. B. LAPORTE.

GILETS D'HERBES DE CANTON.—Wm. C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 30, a récemment reçu trois caisses gilets d'herbes blanches de Canton. 14 mars

... DE LA ... No. 11, DE LA Loterie de l'Eglise Presbytérienne Française. ... 15.

... mars D. MALCOLM, Directeur.

LOTERIE DU CHEMIN PUBLIC, No. 1.

LE tirage aura lieu samedi soir, 18 mars, à 6 heures et demie, à l'Hôtel de Richardson, rue Conti. Pour des billets, s'adresser aux différents Bureaux de Loteries, ou à ... Directeur, J. K. MEAD, ... mars rue de Chartres, No. 90.

AUJOURD'HUI

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 15 mars.

SIMPLES COMBINAISONS:
45 Nombres sur lesquels on en tirera 6.

PROGRAMME:

1	LOT DE	6000 PIASTRES EST	$6000.
1	"	3000	3000.
1	"	2000	2000.
1	"	1200	1200.
1	"	1237	1237.
1	"	1000	1000.
2	"	500	1000.
2	"	500	1000.
10	"	100	1000.
20	"	50	1000.
20	"	30	600.
20	"	20	400.
20	"	10	200.
480	"	8	3840.
4440	"	4	17760.
5061	LOTS.		$42370.
9139	BLANCS.		
14200	BILLETS.		

Cette loterie est formée par la combinaison ternaire de 45 numéros, et n'a que 14,190 billets. Par le tirage de six numéros il y aura 20 billets avec trois des numéros tirés, 380 avec deux et 4,440 avec un seulement. Les billets seront des lots gagnants, et seront déterminés comme suit:

Le jour du tirage, les 45 numéros depuis 1 jusqu'à 45, sur des bulletins séparés, seront placés les uns après les autres dans une roue, et il en sera tiré 6 de la même manière et au hasard. Le billet qui aura les trois numéros les premiers tirés, dans quelque ordre de combinaison que ce soit, aura droit au gros lot de

SIX MILLE PIASTRES.

Le billet portant les 4e. 5e. et 6e. numéros,			$3,000.
	1er. 2d. et 4e.		2,000
	1er. 2d. et 5e.		1,200
	1er. 2d. et 6e.		1,237
	1er. 3e. et 4e.		1,000
	1er. 3e. et 5e.	chacun	500
	1er. 3e. et 6e.		
	1er. 4e. et 5e.	chacun	100
	1er. 4e. et 6e.		

Tous ceux des billets portant trois des numéros sortis (au nombre de 10) gagneront 100

Tous les billets portant deux des numéros sortis, et les 1er et 2d, gagneront 50

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 3e. et 4e. gagneront 30

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 5e. et 6e. gagneront 20

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, gagneront 10

Tous les billets portant seulement un des numéros sortis, gagneront 8

Les billets blancs seront ceux qui n'auront aucun des billets sortis. 4

☞ Un billet gagnant n'aura pas droit à deux lots.

PRIX DES BILLETS:

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1.

Série de 15 billets, $60, garantie devoir gagner $24. Les coupons en proportion. S'adresser au bureau No. 90, rue de Chartres.

7 mars J. K. MEAD, DIRECTEUR.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

4ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 17 de Mars.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 5,000		$ 5,000
1	"	" 1,500		1,500
1	"	" 1,000		1,000
1	"	" 500		500
1	"	" 400		400
1	"	" 300		300
6	"	" 500		3,000
6	"	" 200		1,200
6	"	" 100		600
156	"	" 50		7,800
156	"	" 20		3,120
624	"	" 8		4,992
7800	"	" 4		31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER............ $ 4
DEMI BILLET............ 2
QUART DE BILLET............ 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

5 mars J. B. FAGET, *Directeur.*

LOTERIE
DE L'ÉGLISE FRANCAISE
EVANGELIQUE,
AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE,

CLASSE EXTRA, No. 11.

Le Tirage aura lieu Mardi prochain, 20 Mars 1832.

D. MALCOLM,

Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.

36 NUMÉROS—6 NUMÉROS TIRÉS.

GROS LOT.

10,000 PIASTRES!!!

1	LOT DE	$ 10,000	6	LOTS	DE	$ 200
1	"	" 3,000	12	"	"	160
1	"	" 1,500	18	"	"	60
1	"	" 1,200	60	"	"	40
1	"	" 1,000	180	"	"	30
1	"	" 750	180	"	"	20
6	"	" 500	2340	"	"	8
6	"	" 400	15660	"	"	4
6	"	" 300				

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demis et quarts en proportion. Les paquets de $10, de douze billets entiers ne gagneront pas moins de $24. Les autres en proportion.

S'ADRESSER AU
BUREAU DU DIRECTEUR,
15 mars Rue de Chartres No. 60

WM. FADEUILHE & CO. Marchands tapissiers, rue de la Douane, No. 45, ayant acheté le fond de M. West, tapissier, et l'ayant augmenté d'un large et riche assortiment de papiers et bordures pour appartements, ainsi que franges et galons en soie, ornements dorés, pour confectionnement de rideaux et draperies de salon, récemment importés de Paris.

Le sieur Wm. Fadeuilhe, par son expérience des grands travaux qu'il a exécutés à Paris, et depuis quelques années, à Washington, capitale des Etats-Unis, sollicite l'encouragement des dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des environs qui auraient besoin de faire faire des rideaux et draperies, tapis, soffas, chaises, berceuses, ainsi que tout ce qui appartient à la partie du tapissier; les personnes de la campagne qui auraient besoin des matelas en crin et en mousse, ainsi que lits de plume, à tout ce qui appartient à la partie de tapissier en général, sont priées de vouloir à notre établissement, où que nous sommes déterminés, de vendre à un prix modéré. Référence MM. Albin Michel, vice-consul de France; Dominique Bouligny; Carleton; W. Mongomery; Jaudon caissier de la banque des Etats-Unis. 12 mars—1m.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Blunt, savoir: Rose, négresse âgée d'environ 29 ans, blanchisseuse et repasseuse; Ketty, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique; Sam, nègre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique; Daniel, nègre âgé d'environ 35 ans, journalier; Christophe, nègre âgé d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

15 mars MARTIN BLECHE. Régister.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

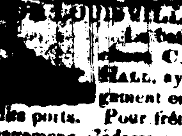

Le bateau-à-vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
Et les ports intermédiaires.

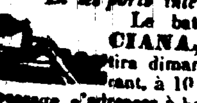

Le bateau-à-vapeur FELICIANA, capitaine BARRET, partira dimanche matin, 18 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de Canal, ou à

15 mars FOSTER & HUTTON.

POUR BALTIMORE, (passage seulement.)

Le beau brick INDUS, doublé et chevillé en cuivre, capt. JONES, partira dimanche prochain, 17 du courant, il a de bonnes cabanes, et peut accommoder 10 ou 12 passagers; s'adresser à bord, entre les rues de la Douane et Bienville, ou à

14 mars HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.

POUR PHILADELPHIE,

Le brick paquebot SWAN, capit. SNELL, ayant deux tiers de son chargement engagés, peut recevoir l'équivalent de 150 à 200 boucauts de sucre, sur la côte; on préférerait aller les prendre au-dessous de la ville. Ce brick sera expédié dans 4 ou 5 jours. Pour frêt, s'adresser à

SAMUEL P. MORGAN & CO.
13 mars encoignure Gravier et du Camp.

POUR LE HAVRE,

Le beau navire fin voilier, HELVETIA, capitaine MINOR, partira positivement le 1er. avril. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 mars THEOD. NICOLET & CO.

POUR LA MOBILE,

Le joli brick fin voilier, AVIS, capitaine McLEAN. Pour frêt, devant partir sous peu, s'adresser à

13 mars THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot régulier BOURSE, capt. Benthall, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

10 mars HARRISON, BROWN & CO.

A VENDRE.—Cette belle propriété du faubourg Ste. Marie, connue sous le nom de *Presse à Coton de Rillieux*, faisant face aux rues Tchoupitoulas, Poydras et des Magasins; il y a sur cette propriété de vastes bâtimens en briques, solidement construits, et si l'acquéreur désirait faire des changemens dans leur distribution, on peut prendre de ces bâtiments, une quantité prodigieuse de bois excellent, propre à faire de nouvelles constructions. La cour et tous les passages sont pavés avec des pavés ronds.

La situation de cette propriété au centre de la partie de la ville la plus florissante, mérite l'attention de ceux qui tiennent aux localités. Sa proximité de l'endroit où tous les bateaux à vapeur viennent amarrer, lui donne une position d'autant plus avantageuse, qu'au fur et à mesure que le commerce augmente les positions de viennent plus rares. La proximité à laquelle elle se trouve du fleuve, et le bon état dans lequel se trouve la rue Poydras, lui offrent un avantage inconcevable, que d'autres presses ne peuvent avoir, vu la difficulté des charrois dans les autres rues, circonstance qui, vue des obstacles insurmontables qu'éprouvent nos améliorations municipales, fait que cette propriété est plus convenable qu'aucune autre pour la réception ou l'expédition de la quantité immense de denrées qui abondent ici.

Et si on ne voulait pas suivre le même genre d'affaire, on pourrait en y entreprenant quelqu'autre chose, contribuer à l'accroissement de cette partie de la ville déjà embellie par les bâtisses superbes qu'y élèvent la Compagnie du Canal, et qui se trouvent dans son voisinage immédiat.

Cette propriété sera vendue suivant le plan fait par L. Breingier, qui sera exhibé à la Bourse, Lundi 2 d'Avril, si elle n'est pas vendue à l'amiable.

Pour plus amples informations relativement aux conditions, et à la livraison, s'adresser sur les lieux ou à leur magasin d'encan, rue St. Louis. 15 mars—1d.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

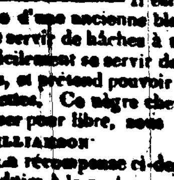

Parti marron depuis le 1er. de ce mois, un nègre nommé CUDJOE, âgé de 48 ans, taille moyenne; il est charpentier et doit probablement se tenir aux faubourgs supérieurs. Il est estropié du bras gauche, par suite d'une ancienne blessure à l'épaule, ce qui l'oblige à se servir de hâches à manches courtes, et ne peut que difficilement se servir de son bras. Il a le regard sournois, et prétend pouvoir lire dans la Bible; il porte des lunettes. Ce nègre cherchera probablement à se faire passer pour libre, sous le nom de JOE MAXWELL ou WILLIAMSON.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geole.

13 mars—6 L. MILLAUDON.

AVIS.—MR. GIOVANNI LEONCINI, a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il vient d'arriver d'Italie, avec un superbe assortiment de VASES, TABLES, CHANDELIERS, PENDULES et autres ornemens en ALBATRE, &C., dans les goûts Etrusque, Gothique et Moderne, et il l'invite à se transporter à son magasin, rue Toulouse, No. 44, entre Chartres et Royale, comme ces objets ont été faits dans son atelier, soit par lui, soit sous sa direction, il pourra les laisser à un prix très-modéré. Il se chargera aussi de nettoyer et de raccommoder, pour un prix modique, toutes les pièces dans ce genre qu'on lui apportera.

13 mars—3.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE,
Nlle.-Orléans, 10 mars 1832.

LES Actionnaires de la Presse à coton de la Levée sont priés de se rendre au bureau de J. B. Lepretre, rue St.-Louis, le 15 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'effet d'adopter telles lois et tels réglemens qu'ils jugeront convenables pour l'administration des affaires de la Compagnie.

Par ordre de la Direction. WM. HUDSON,
13 mars secrétaire.

B. BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, au-dessus du magasin de M. John Pendergast; et un autre, rue des Pacaniers, faubourg des Religieuses, où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.

6 mars—1m.

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de ses affaires.

7 mars—15 J. DELPIT.

AVIS.—La société connue sous la raison de C. Ferriot & Co. est dissoute de commun accord, depuis le 29 janvier dernier. MM. C. Ferriot et Jh. Bussinaud ayant acquis l'établissement pour leur propre compte, sont chargés de liquider les affaires de la première société.

CH. FERRIOT.
6 mars—6 F. DAUBERT.

81 BALLES FOIN de première qualité, en débarquement du navire Creole, de New-York, à vendre par (8 mars) FOSTER & HUTTON.

A VENDRE.

Cette jolie MAISON A ÉTAGES, située à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Levée, ainsi que l'autre qui n'en est séparée que par un corridor, située aussi rue de la Levée. Si d'ici au 14 du mois prochain ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront criées le même jour, à midi, à la Bourse Hewlett.

6 mars—☞ BAPTISTE AZARETTO.

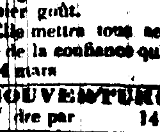

Mme. FANNY FRYER a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant No. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

14 mars

COUVERTURES françaises—400 balles à vendre par 14 mars J. MAGER.

UNE INSTITUTRICE nouvellement arrivée du Nord, désirerait trouver à se placer à la campagne ou en ville, à un prix modéré. Elle peut fournir de bonnes recommandations. Sa demeure est rue Royale, No. 305, entre St. Philippe et Ursulines.

14 mars—2

VITRES—500 caisses de Baltimore, assorties, importées par le brick Julia, et à vendre par

14 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI, 15 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu

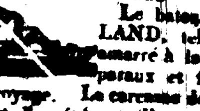

Le bateau à vapeur COURTLAND, tel qu'il est maintenant amarré à la levée, ses agrès, apparaux et fournimens, et prêt à faire un voyage. La carcasse de ce bateau est de bois de Locust, il a été complètement réparé en 1829 et 1831. Sa machine est une des meilleures de tous les bateaux employés sur la rivière, et elle est dans le meilleur ordre. Cette vente étant pour clore une société, se fera positivement et sans réserve. Conditions: 6 et 12 mois, moyennant billet endossé à satisfaction. L'acte de vente sera passé par Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 mars.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à midi,

UNE JOLIE MAISON de quatre appartemens, galerie derrière, et deux petits cabinets bâtie en bois; la maison est élevée de quatre pieds de terre, et a une cuisine, un puits &c. Elle est située à environ 250 pieds du fleuve, sur le terrain No. 9, de 60 pieds sur 120, situé au faubourg Montreuil et faisant face à la rue Elmire.

Conditions: Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Runel Cornu, au moulin de M. Duralde. 13 mars—12

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 17 mars, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi,

HUIT BEAUX TERRAINS,

dont 2 situés à proximité du canal et du bassin Carondelet, et 6 au faubourg Montégut à peu de distance de la superbe Presse à Coton de la Levée. La position avantageuse de ces Terrains près d'un principal entrepôt de commerce, assure à ceux qui s'en rendront acquéreurs un emplacement solide, et dans peu d'années d'immenses bénéfices. Ils sont amplement désignés sur les plans faits par L. J. Pilié, aide-voyer, et qui sont exposés à la susdite Bourse; savoir:

1o. Celui marqué A. ayant 35 pieds 10 p. 4 l. de large, dont 34 pieds 1 p. 4 l. font face à la rue d'Amour, sur 150 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 23 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

2o. Ceux marqués B. C. D. ayant chacun 35 pieds 10 p. 4 l. de face à la rue d'Amour ou rue Sme. sur 150 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

3o. Ceux marqués E. F. G. ayant chacun 35 pieds 10 p. 2 l. de face à la rue d'Amour sur 150 pieds 10 p. 2 l. de profondeur, et 35 pieds 9 p. 4 l. sur la ligne du fond.

4o. Enfin celui marqué H. ayant 35 pieds 10 p. 2 l. de large dont 34 pieds 2 p. 2 l. sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers payable le 15 décembre 1832; un tiers, le 15 décembre 1833; et un tiers le 1834, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession des dites propriétés, également à leurs frais.

13 mars—5

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 17 du courant, à l'heure de midi, il sera vendu à la Bourse, UN LOT DE TERRE faisant face au Chemin du Bayou et à la rue Plauché, divisé en quatre terrains; savoir;

Le No. 1, mesurant 31 pieds un pouce de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 92 pieds sur une ligne, et de 95 pieds 11 pouces sur l'autre.

Le No. 2, mesurant aussi 31 pieds un pouce de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces sur une ligne, et de 99 pieds 10 pouces sur l'autre.

Les Nos. 3 et 4, mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Plauché, sur 98 pieds 5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et déposé à la Bourse.

Ces terrains sont cultivés en jardin, et il se trouve dessus plusieurs arbres fruitiers; ils sont les plus élevés de la propriété Plauché, dont ils faisaient partie et ont toujours eu un pied au dessus de l'eau à la dernière inondation.

Conditions: Un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 mars—6

PAR H. J. DOMINGON.

JEUDI prochain, 15 du courant, à midi et demi précis, il sera vendu devant son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 27 tierçons riz importé et avarié à bord de la goëlette Comet, Capt. Cahl, venant de Savannah. 13 mars.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

40 TERRAINS DE PRIX, OU LOTS de terre, dans le faubourg de l'Annonciation.

JEUDI, le 15 mars 1832, à midi précis, il sera vendu, au café de la Bourse Hewlett, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, 40 TERRAINS OU LOTS DE TERRE, situés au faubourg la Course, dit de l'Annonciation, entre les rues Thalie, des Naïades, Melpomène et du Prytanée, et formant ensemble la totalité de l'islet No. 73, qui est un des plus élevés de tout le faubourg, étant au même niveau avec l'islet qui appartient à la succession de feu le juge Smith; cet islet No. 73, est situé en face du dernier, vers le fleuve, dans le voisinage des affaires, et à peu de distance du canal et des bassins de la Banque du Canal.

Ces terrains seront vendus avec une pleine garantie du titre, et quant à leurs dimensions conformément au plan, qui en a été fait par Mr. Bourjerol, député arpenteur-général, et qui se trouve exposé au café de la Bourse susdit, pour l'inspection du public.

CONDITIONS: Payable un dixième comptant, et le surplus en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets payables dans une des Banques de cette ville, endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. L'on se réserve les bâtisses et arbres fruitiers qui existent sur un petit nombre de ces terrains pour les en emporter avant le premier avril prochain. Les actes de vente seront passés devant Théod. Séghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

5 mars—9

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 19 mars 1832, à midi, à la bourse Hewlett, les TERRAINS dépendans d'une partie de l'habitation Guffin, faisant face au chemin du Bayou jusqu'à la prolongation de la rue d'Orléans, conformément au plan qui sera déposé à la bourse.

Les conditions de la vente seront: que l'acquéreur devra fournir au vendeur ses billets, endossés à satisfaction, portant hypothèque et payable à un, deux et trois ans. Les actes de vente devront être passés chez M. Louis T. Caire, notaire, et les frais d'actes ainsi que de mise en possession par le voyer ou autres, seront à la charge de l'acquéreur.

La maison principale sera livrée 30 jours après l'adjudication. 5 mars—15

FAUBOURG WASHINGTON
Augmenté.

HEWLETT ET RASPILLER,

VENDRONT incessamment à l'encan, la propriété de M. Alexandre Latour, divisée en terrains et dont la situation déjà si avantageusement connue n'exige aucune autre recommandation. Les personnes qui ne purent réaliser leurs désirs dans l'achat de Terrains, à la vente remarquable qui eût lieu vendredi dernier, et sur lesquels, depuis lors de beaux bénéfices ont déjà été faits, auront une nouvelle occasion de se procurer à des prix modérés, des emplacements utiles à l'industrie, ou convenables à des résidences agréables à peu de distance du quarré de la ville et dans un quartier qui marche à pas de géant vers la prospérité que lui assigne sa localité.

Le propriétaire s'empresse de faire connaître que, par suite d'un arrangement qui vient d'être conclu, son voisin M. Salkeld, consul anglais, a consenti à l'ouverture immédiate de quelques unes des rues transversales, et plus tard de toutes les autres, qui établiront une liaison avec la propriété vendue vendredi, 2 du courant.

Des avis plus détaillés seront donnés sous peu, par voie de journaux et d'affiches, et indiqueront les conditions et le jour de la vente.

☞ Tous ces terrains sont situés en face d'une batture de 150 pieds. 7 mars—☞

VINS vieux de Médoc, en barriques, dans le pays depuis un an, marque J. H. Beyerman, quelques douzaines de Champagne mousseux de très bonne qualité; aussi chemises et pantalons pour nègres, à vendre par.

14 mars—5 J. M. FORTIER.

SUCRE.—43 boucauts qualité supérieure, sur une habitation, à un mille au-dessus du Détour, côté droit du fleuve, à vendre par

12 mars DUCROS & MORPHY.